

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUN 2018**

Délibération
n° 2018.06.206

**Quartier Gare -
Rachat à l'EPF
Nouvelle Aquitaine
des délaissés en
frange des îlots -
Parcelle AT 439**

LE VINGT HUIT JUN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2018**

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Pierre LEGER

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie BERNAZEAU à Fabienne GODICHAUD, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, François ELIE à Patrick BOURGOIN, Joël GUITTON à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Jean-Philippe POUSSET à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Thierry HUREAU par Pierre LEGER

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Michel BUISSON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN

GRANDS PROJETS

Rapporteur : **Monsieur VEAUX****QUARTIER GARE - RACHAT A L'EPF NOUVELLE AQUITAINE DES DELAISSES EN FRANGE DES ILOTS - PARCELLE AT 439**

Dans le cadre de l'opération « Quartier Gare » et de la convention signée entre l'Etablissement public foncier (EPF), GrandAngoulême et la ville d'Angoulême, l'établissement a été missionné dès 2010 pour réaliser ces acquisitions projet de renouvellement urbain d'îlots anciens et dégradés.

Au-delà des parcelles composant les îlots Didelon et Renaudin à proprement parler, des biens situés en franges desdits îlots ont été acquis par l'EPF pour le compte de GrandAngoulême, avant définition précise des contours des secteurs de projets de renouvellement (les deux îlots).

Ainsi, la parcelle AT 439 à Angoulême, maison individuelle située face à la médiathèque L'ALPHA a été acquise pour 88 688, 70 € (coût global acquisition) puis démolie par l'EPF pour libérer une emprise non bâtie.

Pour mémoire, les collectivités signataires d'une convention avec l'EPF sont tenues à une obligation de rachat des dépenses réalisées par l'établissement dans ce cadre.

Le prix de revient pour ce bien s'élève, au 25 mai dernier, à 145 095, 43 € (prix comprenant les coûts d'acquisition, démolition, frais de portage et frais divers).

Dans le cadre du projet de réaménagement des espaces publics sur le Quartier Gare, et en réponse à la pénurie de stationnement sur le secteur, il convient de mobiliser cette emprise pour y établir un espace de stationnement à destination de L'ALPHA.

Il est donc proposé le rachat de la parcelle AT 439 à l'EPF à hauteur de son prix de revient, soit 145 095, 43 € (montant prévisionnel).

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 19 juin 2018,

Je vous propose :

D'ACQUERIR la parcelle AT 439 à Angoulême au montant prévisionnel de 145 095, 43 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les actes à intervenir relatifs à cette acquisition,

DE PREVOIR la dépense au budget principal sur l'APCP 14.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

05 juillet 2018

Affiché le :

05 juillet 2018